

Département de Loire Atlantique - Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021-01

OBJET : AFFAIRES GENERALES**Enquête publique – Centrale EDF ECOCOMBUST****L'an deux mille vingt-et-un, le 15 février, à 18h30,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le quinze février deux mille vingt-et-un, s'est réuni à la salle Jean Doucet de l'hippodrome après accord préfectoral en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLÉ, Maire.

Etaient présents : Daniel GUILLÉ, *Maire* ;

Didier CHAUVIERE, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Lydie RETAILLEAU, Thierry GADAIS, Alexia ROUSSEAU, André LANCIEN, Emilie CHAPALAIN, *Adjoints* ;

Pierre LAUDEN, Pascal PHILIPPE, Katel RABY, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Didier PROUX, Cécile SACHOT, Bruno FOUCHARD, Solène LAUNAY, Guinard MARNE, Audrey TENEZ, Stéphanie MELOT, Yves-Marie DELANOE, Aude JOUSSE., *Conseillers municipaux*.

Estelle DIDIER, *Directrice générale des services*.

Etaient excusés : DESVARD Karine (pouvoir à Lydie RETAILLEAU), DRAIGNAUD Patrice (pouvoir à Thierry GADAIS)

Philippe MIKO, Anaïk FOURDILIS, Benoît LONGEON

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de **24**, Monsieur Thierry GADAIS a été nommé **secrétaire de séance** et a accepté ces fonctions.

Rapporteur : Daniel GUILLÉ, le Maire

VU l'arrêté préfectoral du 21 juillet 1998 autorisant la société EDF à exploiter une unité de production d'électricité à partir de combustible fossile ;

VU le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 11 décembre 2019 par la société EDF en vue de réaliser une fabrication de pellets « ECOCOMBUST » et de poursuivre l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement 80% pellet et 20% charbon sur la commune de Cordemais ;

VU l'arrêté n°2020/ICPE/339 d'ouverture d'enquête publique pour la société EDF à Cordemais du 04 janvier 2021 au 04 février 2021 ;

VU l'affichage de l'avis d'enquête publique en mairie de Cordemais ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de formuler son avis ;

EXPOSÉ

Aujourd'hui, les deux unités de production de la centrale de Cordemais requièrent 100% de charbon (actuellement importé) pour un fonctionnement moyen de 4000 heures par an. Avec ECOCOMBUST, le fonctionnement moyen par unité sera ramené à 400h par an grâce à 80% de pellets et seulement 20% de charbon.

Le projet propose de maintenir en exploitation les tranches de Cordemais avant leur fermeture définitive en 2026. Le déploiement du projet ECOCOMBUST permettra de maintenir environ un emploi sur deux sur le site de Cordemais et d'autres seront créés au sein de la filière de collecte et de tri des déchets de bois.

Le projet, porté par EDF a vu le jour en 2015 : il consiste à fabriquer un combustible innovant et écologique à partir de résidus ligneux ou bois déchets souvent sans usage aujourd'hui (enfouis, mis en décharge, exportés pour élimination). Plus de 6 millions de tonnes de bois déchets sont produits en France. Le projet en nécessite 250000t/an. Le procédé de fabrication consiste en un système de densification pour rendre la matière plus

fiable et plus énergétique suivi d'un séchage et d'un compactage en pellets. ECOCOMBUST c'est 250 kt de bois déchets revalorisés et 400 kt d'émissions CO2 annuelle en France évitées.

La sollicitation des acteurs pouvant fournir ces déchets s'est limitée aux régions limitrophes de la centrale (Pays de la Loire, Bretagne, Haute Normandie) dans un esprit d'économie circulaire et d'économie de transport. L'unité de production de pellets sera installée sur l'actuel parc à charbon de Cordemais d'une superficie de 9 hectares.

Le planning prévisionnel du projet

2019	2020	2021	2022	2023
<ul style="list-style-type: none">étude préalable et concertation	<ul style="list-style-type: none">instruction administrative	<ul style="list-style-type: none">enquête publiquearrêt préfectorallancement des travaux		<ul style="list-style-type: none">fin des travaux fév-marsmise en service de l'usine juin-juillet

3 objectifs :

- Mettre en service en 2023 la première installation industrielle d'une capacité de production de 160000 t/an de ce nouveau combustible pour des applications industrielles (chauffage urbain, cogénération)
- Passer au combustible ECOCOMBUST 80% (20% charbon) de 2022 à 2026 en fonctionnement réduit (400h/an par unité)
- Commercialiser, dès la mise en service de l'usine, les pellets non utilisés par Cordemais et à partir de 2026 la totalité de la production à des tiers (centrales de chauffage urbain encore alimentées en charbon)

Le *Conseil Municipal*, après en avoir délibéré :

- **POUR : 23 : ABSTENTION : 01 ;**
- **VALIDE** le projet exposé de la société EDF en vue de réaliser une fabrication de pellets « ECOCOMBUST »
- **APPROUVE** la poursuite de l'exploitation entre 2022 et 2026 de l'utilisation des tranches 4 et 5 de la centrale thermique avec un mode de fonctionnement 80% pellets et 20% charbon sur la commune de Cordemais ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DELIBERE A CORDEMAIS
Pour extrait conforme
Le Maire,

Daniel GUILLE

